

Séance du conseil du 3 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 3 mai 2022, à 13 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	918	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 346	1	Marc Simoneau
Lyster	1 613	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	782	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 679	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 666	5	Pierre Fortier
Princeville	6 494	5	Laurier Chagnon
Sainte-Sophie-d'Halifax	604	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 087	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	543	1	Donald Lamontagne
Villeroy	500	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, est absent.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
 - 3.1 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale – Étude de mise en commun du Service de sécurité incendie régional de L'Érable et du Service de sécurité incendie de Plessisville
 - 3.2 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale – Adhésion de la Ville de Plessisville à l'entente intermunicipale en services d'ingénierie de la MRC de L'Érable
4. Ressources humaines
 - 4.1 Service d'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation
 - 4.2 Service d'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation
5. Divers
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

3.1 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale – Étude de mise en commun du Service de sécurité incendie régional de L'Érable et du Service de sécurité incendie de Plessisville

2022-05-127

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville désirent présenter une demande d'aide financière pour un projet d'étude de mise en commun de leurs services de sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu par le conseil de la MRC de L'Érable :

D'AUTORISER QUE la MRC s'engage à participer au projet d'étude de mise en commun des services incendie de la MRC de L'Érable (SSIRÉ) et de la Ville de Plessisville et à assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER la MRC à agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale – Adhésion de la Ville de Plessisville à l'entente intermunicipale en services d'ingénierie de la MRC de L'Érable

2022-05-128

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville désirent présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Séance du conseil du 3 mai 2022

ATTENDU QUE le projet consiste en l'ajout de la Ville de Plessisville à l'entente intermunicipale de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE l'ajout de la Ville de Plessisville dans l'entente nécessitera l'intégration de ressources humaines et matérielles supplémentaires pour répondre aux besoins de la Ville et des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu par le conseil de la MRC de L'Érable :

D'AUTORISER QUE la MRC s'engage à participer au projet d'ajout de la Ville de Plessisville à l'entente intermunicipale de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable et à assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER la MRC à agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Ressources humaines

4.1 Service d'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation

2022-05-129

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-128 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 3 mai 2022;

ATTENDU QU'à la suite de rencontres tenues le 26 avril 2022, de planification des travaux ainsi que du comité Ingénierie, il s'avère que l'embauche d'un ingénieur civil permanent est nécessaire afin d'équilibrer la charge de travail des membres de l'équipe d'ingénierie;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'accord des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC, il y a lieu d'ouvrir un poste d'ingénieur civil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'ingénieur civil;

D'AUTORISER le directeur du service d'ingénierie à former le comité de sélection, lequel sera notamment composé de M. Jean-François Labbé;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Service d'ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ferdinand ne participent pas aux délibérations du conseil qui ont trait au service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Service d'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation

2022-05-130

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-128 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 3 mai 2022;

ATTENDU QU'à la suite de rencontres tenues le 26 avril 2022, de planification des travaux ainsi que du comité Ingénierie, il s'avère que l'embauche d'un ingénieur civil permanent est nécessaire afin d'équilibrer la charge de travail des membres de l'équipe d'ingénierie;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-207 adoptée par le conseil de la MRC le 16 septembre 2020 autorisant l'ouverture d'un poste de technicien en génie civil sénior et que ce poste n'a jamais été pourvu;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'accord des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC, il y a lieu d'ouvrir un poste de technicien en génie civil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Christian Daigle, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'un technicien en génie civil;

D'AUTORISER le directeur du service d'ingénierie à former le comité de sélection, lequel sera notamment composé de M. Jean-François Labbé;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Service d'ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ferdinand ne participent pas aux délibérations du conseil qui ont trait au service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Divers

Aucun point n'est ajouté.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de la séance

2022-05-131

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 13 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier